

# HONORAIRES

Au 17 JANVIER 2019

<b>PRIX DE VENTE HABITATIONS</b>	<b>HONORAIRES TTC * (CHARGE VENDEUR OU ACQUEREUR)</b>
Jusqu'à 200 000 Euros	6% (minimum de 2500 Euros)
De 200 001 Euros à 450 000 Euros	5%
De 450 001 Euros à 750 000 Euros	4%
Au-delà de 750 000 Euros	3,8 %
<b>PRIX DE VENTE AUTRES TRANSACTIONS</b>	<b>HONORAIRES TTC* (CHARGE VENDEUR)</b>
Terrains à bâtir	7 %
Cave Box Garage	15 % (minimum de 2500 Euros)

Le montant des honoraires s'entend TTC et correspond au taux appliqué selon le prix de vente du bien

## **Locations :**

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC/M<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire . Etat des lieux : 3€ TTC/M<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire . Ces honoraires sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour ces mêmes prestations